

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 29 janvier 2024

fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours professionnel ouvert en 2024 pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur 1^{ère} classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1^{er} - Le jury du concours professionnel ouvert en 2024 pour l'accès au grade de contrôleur de première classe du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques, est composé comme suit :

